

Les principaux acteurs et partenaires de l'Institut en interne

- L'équipe de direction
- L'équipe enseignante
- La pastorale
- Le Conseiller Principal d'Education
- Les élèves
- Les parents
- Le personnel de service
- L'OGEC et l'A.P.E.L.
-

**Convivialité
et respect**

Pour un objectif

Enseigner à nos enfants et participer à leur éducation

Notre rôle

S'il fallait donner quelques points de repère quant au rôle exact attendu du Parent-Correspondant,

- ✓ être **représentatif** des autres parents de la classe.
- ✓ être à l'**écoute** ; mais cette écoute nécessite des capacités de discernement au niveau des informations collectées ou de la résonance à donner à telle ou telle analyse. Une seule source d'information n'est pas forcément fiable. Conversations de trottoir et rumeurs sont à prendre avec beaucoup de recul... ! (**un contact, avant le Conseil de Classe, avec le professeur principal pour faire le point n'est pas forcément inutile.**)
- ✓ Prendre en compte l'**ambiance globale d'une classe** (ne pas focaliser sur les seules matières considérées comme majeures). Catéchèse, sport, éducation des choix, CDI, IDD, implication dans la vie de l'établissement... sont des aspects tout aussi dignes d'intérêt.
- ✓ Être conscient qu'en matière d'éducation il nous faut apprendre aux élèves à affronter les difficultés plus qu'à les contourner. Cela semble un acte éducatif essentiel, car dans la vie qui les attend, ils pourront être confrontés à des situations tendues. Cela se gère...
- ✓ Être en **cohérence avec le Projet d'Etablissement et le règlement intérieur**

Le Parent Correspondant (La Charte)

- Un** représente les familles
- médiateur**
- qui**
- est à la disposition de toutes les familles de la classe
 - participe aux conseils de classe en accord avec le Chef d'établissement
 - assure un rôle d'accueil, d'information et de soutien
 - Assure un lien avec le Conseil d'Administration de l'A.P.E.L. dont il peut être membre



Le Parent Correspondant (La Charte)

- Il doit:**
- Se faire connaître de l'ensemble des parents
 - Être désigné pour un an en début d'année scolaire par l'A.P.E.L.
 - Être volontaire pour assurer cette fonction et accepter en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement
 - Être discret et faire preuve de discernement; être disponible et à l'écoute des autres; être accueillant
 - Être ouvert au dialogue et connaître l'établissement et son projet éducatif
 - Rédiger un compte-rendu des interventions des élèves, des parents et des professeurs qui, après avoir reçu l'accord du chef d'établissement, sera adressé à chaque parent

Le Parent Correspondant (La Charte)

Le Parent Correspondant Participe :

- Au conseil de Classe:
 - o Avant le conseil: il est à l'écoute des familles et recueille leurs observations.
 - o Pendant le conseil: il a un rôle **consultatif**. Dans l'intérêt de chaque élève et au nom de tous les parents il est un interlocuteur attentif.
 - o Après le conseil: il rédige un compte-rendu global, soumis au chef d'établissement, qui sera transmis pour information aux parents de la classe.

Le Parent Correspondant

(La charte)

- Ce
qu'il
doit
Éviter :**
- Ne voir la classe qu'au travers de son propre enfant
- Il ne doit pas agir seul
 - Il ne doit pas colporter les rumeurs
 - Il ne doit pas remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs
 - Il ne doit pas avoir une attitude négative
 - Il ne doit pas empêcher le dialogue entre parents et professeurs
 - Il ne doit pas cristalliser les revendications des parents
 - Il ne doit pas oublier de rendre compte aux parents des actions entreprises

Le Parent Correspondant (Organisation)

Il prend rendez vous avec le professeur principal, pour se présenter et vérifier la liste des élèves de la classe.

Il donne ses coordonnées et si possible mail, à la personne chargée de la coordination des parents correspondants auprès de l'A.P.E.L.

Informe par un courrier (mail ou par l'intermédiaire du professeur principal) les parents de la classe de sa nomination, des coordonnées où il peut être joint (mail, téléphone, adresse ...) et de son rôle
(cf charte).

Dès sa
nomination

Le Parent Correspondant (Organisation)

Au cours
du trimestre

Il sert d'interface entre les parents de la classe, l'A.P.E.L. et l'Etablissement (professeur principal, direction, administration).

Il assiste aux réunions de coordination parents-correspondants. (2 par an)

Prévient la personne en charge de la coordination de toutes questions à laquelle il ne peut répondre ou apporter une solution.

Le Parent Correspondant (Organisation)

Lors
du
Conseil
de
classe

Avant la tenue du conseil de classe, et dans la mesure du possible, 1 à 2 jours avant, il informe le professeur principal des remarques des parents (de façon synthétique et anonyme). Cela permet lors de la tenue du conseil, d'obtenir des réponses aux questions posées.

Pendant le conseil, il écoute les remarques des élèves délégués, il expose les remarques des parents et note les interventions des professeurs. Il relève la moyenne générale, la plus haute moyenne et la plus basse moyenne. Il comptabilise le nombre de félicitations, encouragements et avertissements.

Ces éléments lui seront nécessaire pour établir le compte rendu. Ce compte rendu devra être adressé sous 24 heures à :

- * Au chef d'établissement et au directeur du collège (collège),
- * Au chef d'établissement (Lycée),
- * La coordination des parents correspondants auprès de l'A.P.E.L.

Astuces et Pratiques : (liste et format à détenir pendant le conseil)

Attention à la confidentialité de certains débats

Le Parent Correspondant (Organisation)

Conseil de classe du x^{ème} Trimestre :
00/00/200. Classe de 4^{ème} A

1 – Présents

ion et Professeurs :

délégués :

s correspondants :

2 – Intervention des élèves

3 – Intervention des parents correspondants

itif :

atif

tions

4 – EXPOSE GENERAL SUR LA CLASSE DU PROFESSEUR PRINCIPAL

5 – COMMENTAIRES GENERAUX DES DIFFERENTS PROFESSEURS

6 – BILAN

Félicitations : / Encouragements : / Avertissements : /
Moyenne générale classe : / 20
Plus basse moyenne de la classe : / 20 Plus haute moyenne de la classe : / 20

aux nombreux parents qui, par leur réponse, ont permis la préparation de ce conseil. Certains problèmes évoqués ne s'exposent pas en conseil de classe, ils ont été ou seront transmis à la direction ou à l'A.P.E.L.

Modèle
de
Compte
Rendu
de
Conseil
de
Classe
1 page
Maximun

Le Conseil de Classe

MEMBRES DU CONSEIL DE CLASSE

- ↪ Le Chef d' Etablissement ou son représentant préside le Conseil
- ↪ Les personnels enseignants de la classe
- ↪ Les deux parents d'élèves correspondant de la classe
- ↪ Les deux délégués d'élèves de la classe
- ↪ Le Conseiller Principal d'Education

LES DELEGUES DE CLASSE

Que font ils ?

Le rôle des délégués de classe est généralement bien connu des élèves. Ils sont les porte-parole de leurs camarades et les représentent dans toutes les situations propres à la vie de la classe, en particulier au moment des conseils de fin de trimestre.

Le Blog de l'A.P.E.L.

<http://apelbellevue.canalblog.com/>